



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/739/Add.1  
30 mars 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

Cinquante-deuxième session  
Point 153 de l'ordre du jour

### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### Rapport de la Cinquième Commission (Partie II)

Rapporteur : M. Djamel MOKTEFI (Algérie)

#### I. INTRODUCTION

1. Les précédentes recommandations adressées à l'Assemblée générale par la Cinquième Commission au titre du point 153 de l'ordre du jour figurent dans le document A/52/739.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 50e et 58e séances, les 12 et 26 mars 1998. Les déclarations et observations faites durant l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/52/SR.50 et 58).
3. Outre les documents énumérés dans le précédent rapport (A/52/739), la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le texte du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'emploi de consultants (A/52/814).

#### II. EXAMEN DES PROJETS DE DÉCISION PROPOSÉS PAR LE PRÉSIDENT

4. À la 58e séance, le 26 mars, le Président de la Commission a proposé oralement un projet de décision intitulé "Rapport du Bureau des services de contrôle interne".
5. À la même séance, la Commission a adopté ce projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de décision I).
6. Également à la 58e séance, le Président de la Commission a proposé oralement un projet de décision intitulé "Rapport présenté par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation, sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de

l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés".

7. À la même séance, la Commission a adopté ce projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de décision II).

### III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

#### PROJET DE DÉCISION I

##### Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'emploi de consultants

L'Assemblée générale décide d'examiner le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'emploi de consultants (A/52/814) dans le contexte de son examen du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur l'emploi de consultants, qu'elle avait demandé au paragraphe 4 de la section VI de sa résolution 51/226 en date du 3 avril 1997, au titre du point intitulé "Gestion des ressources humaines", à sa cinquante-troisième session.

#### PROJET DE DÉCISION II

##### Rapport présenté par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés

L'Assemblée générale décide de reporter à sa cinquante-troisième session l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général au nom des membres du Comité administratif de coordination et avec leur approbation sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (A/C.5/52/2).

-----